

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 24 novembre 2017

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Isabelle SAUTREAU à Véronique REISER

Gilbert HENRY à Régis MARTIN

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

A été élue secrétaire : Véronique REISER:

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE DEUXIEME
CLASSE A TEMPS COMPLET SUITE A LA REUSSITE D'UN
EXAMEN PROFESSIONNEL**

Rapporteur : Véronique REISER

Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'un des agents de la collectivité a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dans la spécialité restauration.

Considérant que l'agent donne toute satisfaction et qu'il convient d'encourager ce type de promotion.

Il vous est proposé de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Les emplois en surnombre seront supprimés après saisine préalable du comité technique placé près le centre de gestion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par

15 voix pour
voix contre
abstention(s)

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités d'usage

MODIFIE le tableau des emplois permanents et non permanents de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Maire,
Régis MARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211300959-20171124-2017-104-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2017

DELIBERATION

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2017-104-DELIB-4-1

Tableau des effectifs communaux au 24 novembre 2017**EMPLOIS PERMANENTS****1/ Filière administrative**

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Attaché territorial	Attaché à temps complet	1 (pourvu)
- Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	2 (1 pourvu)
- Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe	1 (pourvu)

2/ Filière technique

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
-Technicien territorial	Technicien territorial	1 non pourvu
- Adjoints techniques	- Adjoints techniques à temps complet - Adjoints technique à temps non complet dont *temps non complet à 29h * temps non complet à 28h15 * temps non complet à 21h35	5 (2 pourvus) 3 1 (non pourvu) 1 (non pourvu) 1 pourvu
- Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe	2 (non pourvus)
- Adjoints techniques	- Adjoint technique principal de 2 ^{nde} classe	4 (3 pourvus) 1 (non pourvu)

Accusé de réception en préfecture
013-211300959-20171124-2017-104-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2017

3/ Filière Police municipale

DELIBERATION

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Chef de police municipal	Chef de police municipal à temps complet	1 (non pourvu)
-Agent de police municipale	Gardien brigadier	1 (pourvu)

4/ Filière Médico-sociale

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Educateur Jeunes Enfants	Educateur Jeunes Enfants à temps complet	2 (1 pourvu)
- Educateur Jeunes Enfants	Educateur principal de Jeunes Enfants à temps complet	1 (pourvu)
-Auxiliaire de puériculture	- Auxiliaire de puériculture principal de 2eme classe à temps complet - Auxiliaire de puériculture principal de 1ere classe à temps complet	2 (1 pourvu) 2 (1 pourvu)

5/ Filière Animation

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- animateur	animateur à temps complet	1 (non pourvu)

6/ Filière Sportive

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Educateur territorial des activités physiques et sportives	- Educateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet	1 (non pourvu)

TOTAL 30 emplois permanents dont 14 pourvus

DELIBERATION

EMPLOIS NON PERMANENTS

Fonctions	Nombre d'emplois
- Adjoint d'animation pour l'organisation des centres de loisirs	6
- Vacataires pour l'organisation des temps d'activité périscolaires	8
- Vacataire école	1
- Vacataires éducateurs sportifs	5
- Emploi avenir à temps complet pour le multi accueil l'attrape soleil	1
-Emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activités/ service administratif	1
- Emploi avenir à temps complet pour les services techniques	1